

Aucune augmentation du taux d'impôts fonciers depuis six ans

La dernière réunion du conseil municipal était consacrée au budget



Aucune augmentation du taux d'impôts fonciers depuis six ans

Le Conseil Municipal s'est réuni le 12 avril, à 21 h, dans la salle des fêtes, en respect des règles sanitaires en vigueur, pour étudier le compte administratif et le budget primitif de la Commune.

En 2020, il y a eu l'enfouissement des lignes aériennes du centre du village et le nouvel éclairage public (led) mis en place.

Les derniers détails de conformité pour handicapés ont été installés.

Également, la Commune a acquis 2,5 ha de taillis, en vue de travaux de régénérescence de bois, grâce à des essences comme l'alisier torminal dont le bois est recherché.

Le résultat d'exploitation dégage un excédent de 144 018 €, et un résultat reporté en fonctionnement de 123 378 €.

Le taux d'endettement de la Commune est tombé à 4 %. Ces chiffres sont naturellement encourageants.

Pour 2021, les impôts ne subiront pas d'augmentation : il est à noter qu'aucune augmentation n'a eu lieu depuis les six dernières années, soit 9,76 % pour le FB, et 45,47 % pour le FNB.

Le grand parking de la salle des fêtes et son allée d'accès seront entièrement refaits avec, en sus, un sérieux élagage périphérique.

La chapelle de Pis bénéficiera d'un nouveau lambris, pour lequel des subventions ont été demandées. Au sujet de la chapelle de Pis - si les conditions sanitaires sont levées - des concerts de musique de chambre interprétés par des artistes français, américains et anglais seront organisés à la fin du mois d'août.

Le cimetière de Bellegarde va être enherbé et des travaux d'élagage effectués.

Des travaux sont planifiés pour déshumidifier la chapelle des Adoulines, avec un nouveau drainage, entre autres.

Enfin, le local technique de la salle des fêtes sera refait à neuf.

Et, en matière de communication, la commune va adopter l'application Panneapocket.

Panneapocket, quels avantages pour la commune ?

Le dispositif, compatible sur mobile, tablette et ordinateur, permet la transmission d'informations en temps réel, pour l'intégralité des résidents, peu importe leur situation géographique.

Chacun peut donc se connecter et recevoir les informations de la commune.

L'application ne nécessite aucune inscription, et aucune donnée personnelle n'y sera échangée. Ces avantages s'ajoutent à la gratuité du produit pour les administrés, et à son absence de publicité.

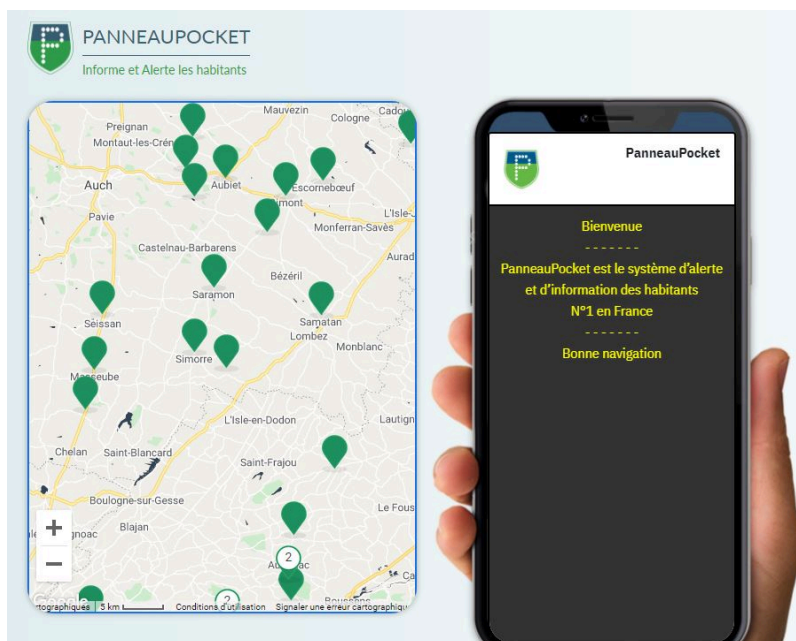
Les abonnés reçoivent, en temps réel, les notifications dès leur publication par la mairie. Ils seront toujours informés où qu'ils se trouvent des événements de leur commune.

Des tarifs très attractifs pour les mairies qui s'abonnent, avec en plus une remise parce que Panneau Pocket est partenaire de l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF).

Pour les collectivités locales, l'application les aide et les accompagne. En effet, dès la commande, jusqu'à l'utilisation, l'équipe de Panneau Pocket est au côté des communes. Une assistance téléphonique 7 jours sur 7 leur vient en aide, de même que des visuels et vidéos sont disponibles déjà prêts à l'emploi.

En résumé, un système simple et efficace avec une communication toujours à portée de tous !

Les vingt-deux communes gersoises déjà abonnées à cette application Aignan ; Aubiet ; Cassaigne ; Castex-d'Armagnac ; Escornebœuf ; Gimont ; Goutz ; Larée ; Lussan ; Marsan ; Masseube ; Montiron ; Mouchan ; Nougroulet ; Panassac ; Saint-Puy ; Sainte-Christie-d'Armagnac ; Samatan ; Saramon ; Seissan ; Simorre et Tournan.



Dès que la commune aura officialisée son adhésion, son nom sera rajouté à la carte sur laquelle figure toutes les villes et les villages connectés.